Haut Val d'Oise
Communauté de Communes

Bilan d'activités

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

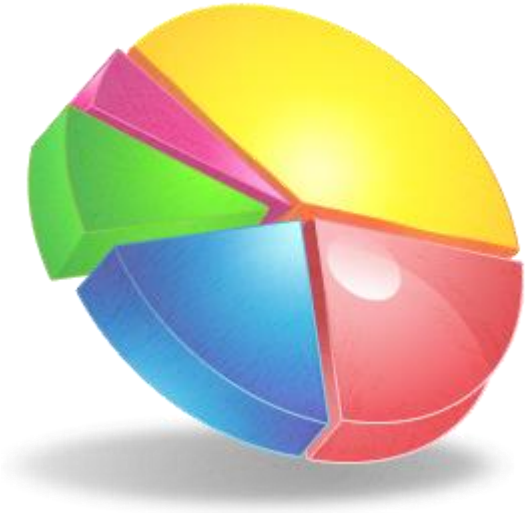

2014

OBSERVATIONS PRELIMINAIRES

Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

LE MOT DU PRESIDENT

Le Bilan d'Activités 2014 de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise clôture l'exercice annuel, il est aussi le point de départ de ce nouveau mandat qui a vu pour la première fois l'élection des conseillers communautaires que j'ai l'honneur de présider.

Les nouveaux élus (dont la moitié des maires renouvelés) installés, le Conseil Communautaire s'est rapidement remis au travail.
La recherche de l'intérêt communautaire, l'écoute, le respect des prérogatives et des compétences communales sont dans tous les esprits.
Et s'il n'est pas toujours facile de faire converger des intérêts parfois divergents, je sais pouvoir compter sur la bonne volonté et le sens des responsabilités de mes collègues dans la recherche du nécessaire consensus.
En effet, l'année 2014 a été le théâtre d'annonces et de revirements politiques nationaux marqués par la menace de la suppression des conseils généraux, le renforcement forcé des intercommunalités, la pression fiscale, le désengagement de l'Etat et la baisse des dotations.
La CCHVO et les 8 communes membres n'y échappent pas.

Qu'à cela ne tienne, la Communauté de communes a mené à bien ses activités de développement économique, de commerce, de transport, d'instruction des demandes d'urbanisme, de stationnement, juridiques, sportives, culturelles…et a porté ses efforts sur des projets structurants dont notre territoire et sa population ont un grand besoin : l'amélioration de l'habitat (OPAH), la santé (l'élaboration du contrat local de santé), la nouvelle piscine intercommunale et le numérique.

Je vous souhaite une bonne lecture.
Arnaud BAZIN

SOMMAIRE

1/ La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise en 2014

2/ Une équipe à votre service

3/ Les éléments budgétaires et financiers

4/ Le développement économique et l'emploi

5/ Les services aux usagers

6/ L'environnement et le cadre de vie

7/ Le droit des sols

8/ La sécurité

9/ La culture

10/ Le sport

11/ La communication

1. La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise en 2014

Beaumont-sur-Oise

9 418 Beaumontois

Superficie : 5,6 km²

Maire : Nathalie GROUX

Mairie :

Tél. : 01.30.28.79.79

Fax : 01.30.28.79.64

beaumont.sg@wanadoo.fr

Bernes-sur-Oise

2 399 Bernois

Superficie : 5,5 km²

Maire : Jean-Noël POUTREL

Mairie :

Tél. : 01.34.70.03.11

Fax : 01.30.34.27.68

mairiebernes@wanadoo.fr

Bruyères-sur-Oise

3 976 Briolins

Superficie: 8,9 km²

Maire : Alain GARBE

Mairie :

Tél. : 01.30.28.76.50

Fax : 01.30.28.76.51

mairie@bruyeres-sur-oise.fr

Champagne-sur-Oise

4 692 Champenois

Superficie : 9.45 km²

Maire : Corinne VASSEUR

Mairie :

Tel : 01 30 28 77 77

Fax : 01.39.37.03.88

accueil@villedechampagne.fr

Mours

1 328 Moursiens

Superficie : 2,5 km²

Maire : Joël BOUCHEZ

Mairie :

Tél. : 01.30.28.75.10

Fax : 01.34.70.02.79

infos.mairie.mours@wanadoo.fr

Nointel

833 Nointellois

Superficie : 3,2 km²

Maire : Martine LEGRAND

Mairie :

Tél. : 01.34.70.01.41

Fax : 01.34.70.36.33

nointel-mairie@wanadoo.fr

Persan

11 233 Persannais

Superficie : 5,1 km²

Maire : Alain KASSE

Mairie :

Tél. : 01.39.37.48.80

Fax : 01.39.37.48.81

Ronquerolles

860 Ronquerollais

Superficie : 4,7 km²

Maire : Jean-Marie DUHAMEL

Mairie :

Tél. : 01.34.70.50.88

Fax : 01.39.37.20.40

mairie.ronquerolles95@wanadoo.fr

2. Une équipe à votre service

a. Structure de l'équipe

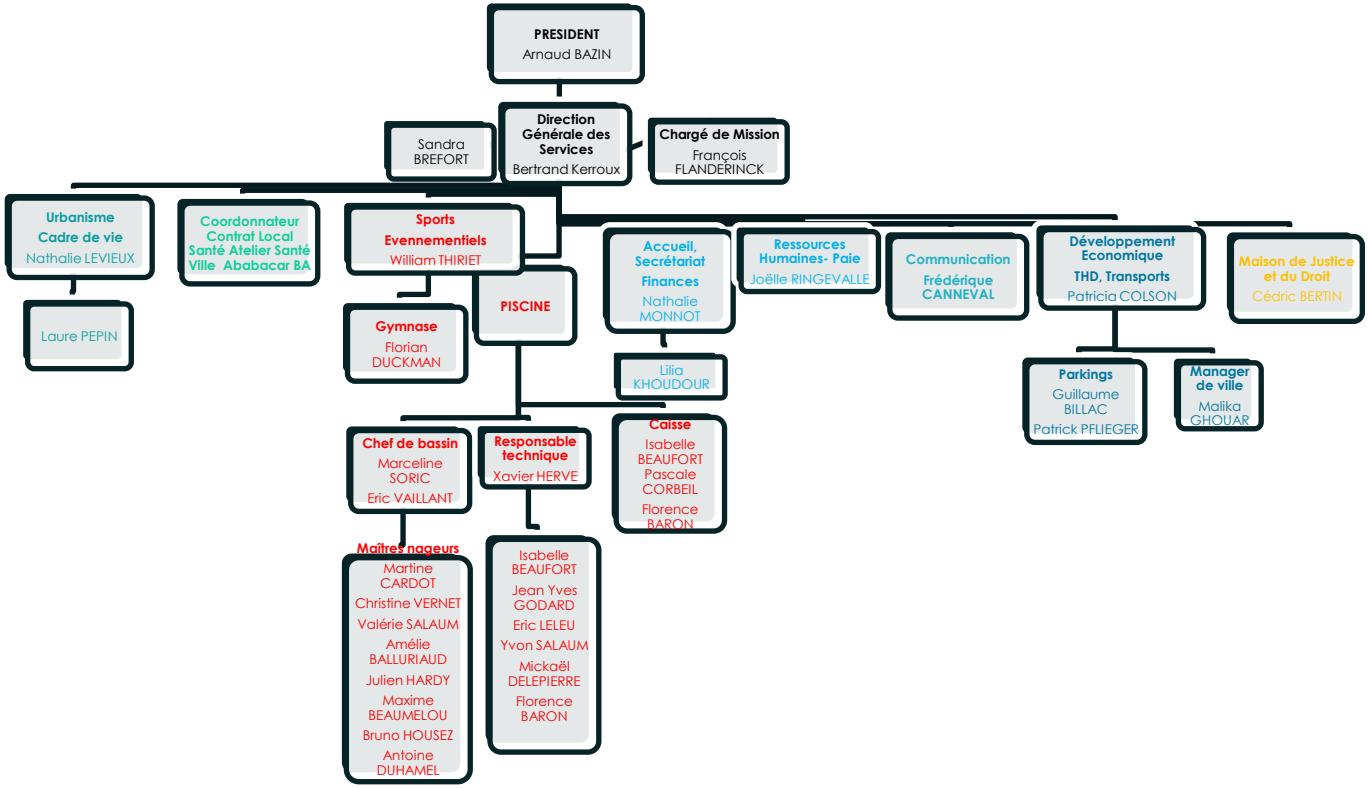

b. Les réunions des instances communautaires en 2014

Réunions du Bureau communautaire	Réunions du Conseil communautaire	Commission Communication	Commission Finances, administration générale	Commission Affaires sociales Petite Enfance	Commission Dév Eco, Commerce Tourisme	Commission Prévention de la Délinquance	Commission Sport	Commission culture	Commission transport	Commission Urbanisme Aménagement de l'espace	Commission Accessibilité	Réunions de service	Commission d'appel d'offres
13/01/14	**20/01/14**	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	23/10/14	/
17/02/14	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	05/02/14	/
	03/03/14	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	27/03/14	19/03/14
18/04/14	**14/04/14**	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
/	**28/04/14**	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
12/05/14	**26/05/14**	/	21/05/14	/	/	26/05/14	13/05/14	/	/	/	/	/	/
10/06/14	**23/06/14**	/	18/06/14	/	/	/	04/06/14	/	/	19/06/14	/	/	/
/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	03,18/07	/
15/09/14	**29/09/14**	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	25/09/14	/
13/10/14	**27/10/14**	/	08/10/14	/	/	/	02/10/14	02/10/14	/	/	/	23/10/14	/
12/11/14	**24/11/14**	/	/	/	/	13/11/14	/	/	/	/	/	/	/
01/12/14	**15/12/14**	11/12/14	17/12/14	10/12/14	/	/	11/12/14	/	/	10/12/14	/	11/12/14	/

3. Les éléments budgétaires et financiers

a. Répartition des dépenses

Zoom sur les principales dépenses de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise en 2014		(2013)
Frais de personnel	1 366 610.58 €	1 333 515.08 €
Charges à caractère général dont:	442 622.44 €	409 141.78 €
Locations mobilières et immobilières + charges	52 026.53 €	51 309.10 €
Frais d'affranchissement	11 678.20 €	10 014.70 €
Développement durable et environnement dont :	3 879 669.20 €	3 787 220.14 €
Collecte et traitement des ordures ménagères	3 829 069.00 €	3 719 703.00 €
Aménagement des berges de l'Oise	28 336.00 €	45 316.78 €
Parc Naturel du Vexin français	22 264.20 €	22 200.36 €
Développement des infrastructures intercommunales dont :	831 097.09 €	939 054.42 €
Entretien et gestion de la piscine intercommunale	793 710.92 €	894 150.00 €
Entretien et gestion du parking de Nointel Dont Champagne-sur-Oise	14 235.50 € 1 542.00 €	15 801.83 €
Entretien et gestion du gymnase S. Diagana	23 150.67 €	29 102.59 €
Développement des transports	158 908.73 €	151 504.74 €

Développement du secteur économique et de l'emploi dont :	211 231.50 €	161 481.08 €
Maison de l'Emploi et de l'Initiative Economique	69 948.50 €	69 948.50 €
Roul'vers	11 148.00 €	11 148.00 €
Mission Locale - la MILNOVOISE	51 534.00 €	50 527.50 €
Promotion économique du territoire et des commerces (FISAC)	73 193.00 €	24 449.08 €
Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise	1 208.00 €	1 208.00 €
ACHVO	4 200.00 €	4 200.00 €
Développement de la Culture et du Sport dont :	107 092.69 €	104 867.98 €
Subvention pour le Cinéma Beaumont-Palace	30 000.00 €	30 000.00 €
Subvention pour l'Ecole de Musique	70 000.00 €	70 000.00 €
Organisation du Salon Intercommunal des Talents Locaux	-	689.52 €
Organisation des Foulées du Haut Val d'Oise Randonnée des Véhicules Anciens	2 658.85 € 4 433,84 €	4 178.46 €
Développement de la citoyenneté et de la solidarité dont :	45 814.00 €	31 321.44 €
Maison de la Justice et du Droit	38 879.00 €	24 386.44 €
Subvention pour les Restaurants du Cœur	6 000.00 €	6 000.00 €
Subvention pour la Croix Rouge	935.00 €	935.00 €

Développement et amélioration du cadre de vie dont :	15 518.44 €	11 692.02 €
Soutien financier à la plantation d'arbres	3 039.64 €	6 594.67 €
Lutte anti-graffiti	12 478.80 €	5 097.35 €
Développement de la Communication (nouvelle LHVO)	3 900.00 €	9 579.23 €
Diffusion du bulletin intercommunal	7 104.00 €	8 689.41 €
Mise en œuvre d'actions de communication (OPAH)	1 672.20 €	889.82 €

b. Principales recettes

Zoom sur les principales recettes de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise en 2014		(2013)
Impôts et taxes dont :		
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	3 861 052.00 €	3 744 757.00 €
Contributions directes (+ 696.212k€)	2 507 767.00 €	1 811 555.00 €
Attribution de compensation "autres" FNGIR	100 172.00 €	100 172.00 €
Dotations, Subventions, Participations, dont :		

Dotation de base des groupements de communes	364 192.00 €	426 824.00 €
Participation à la Maison de la Justice et du Droit	24 286.04 €	24 386.44 €
Etat-compensation au titre des exonérations des taxes foncières	76 144.00 €	71 862.00 €
Région - gymnase	4 454,06 €	8 713.66 €
Participation OPIEVOYE (tags)	1 115.87 €	-
Remboursement de l'Etat - CDAD	7 000.00 €	9 000.00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	550 000.00 €	164 262.47 €
Produit des services du domaine et des ventes, dont :		
Foulées du Haut Val d'Oise	1 864.00 €	1 192.00 €
Randonnée des Véhicules Anciens	2 624.63 €	-
Remboursement de frais par la fourrière	1 661.59 €	2 200.00 €
Remboursement de frais par les budgets annexes	701 805.18 €	764 174.00 €
Produits exceptionnels	7 082.05 €	3 628.02 €
Remboursement sur rémunération du personnel	80 546.86 €	70 650.27 €
FCTVA	15 590.00 €	5 470.18 €

c. Evolution des consommations budgétaires

		Investissement	Fonctionnement	Total
2013	Dépenses	107 586.46 €	6 996 064.25 €	**7 103 650.71 €**
	Recettes	187 441.63 €	7 186 087.40 €	**7 373 529.03 €**
2014	Dépenses	400 914.86 €	7 037 494.72 €	**7 438 409.58 €**
	Recettes	607 589.69 €	7 884 238.56 €	**8 491 828.25 €**

4. Le développement économique et l'emploi

a. Zone d'activités économique de Bruyères-sur-Oise

Rappel :

La zone d'activités de Bruyères-sur-Oise a vocation à devenir, dans les prochaines années, la quatrième plateforme multimodale d'Ile-de-France. L'ensemble représente environ 187 hectares à vocation logistique et industrielle : 26 établissements et 800 salariés. Les secteurs d'activité dominant sur la zone sont : la logistique, les travaux publics et le traitement des métaux.

La plateforme portuaire d'une surface de 58 hectares comprend un port public dont le terminal fluvial conteneurs d'une surface de 3 hectares a été inauguré le 9 octobre 2012. La trop faible activité du terminal conteneur n'a pas permis à Paris-Terminal de maintenir son activité. La réouverture du Terminal dépendra de l'arrivée et / ou de la demande.

Les études préalables à l'ouverture de l'accès sud de la plateforme sont en cours.

Le Comité de Pilotage du « Port de Bruyères-sur-Oise »

C'est l'entité assurant l'organisation, l'aménagement et la promotion de la plateforme. Le pilotage des actions liées au développement d'une part, à l'aménagement d'autre part.

Le projet de navette ferroviaire urbaine porté par la SOGARIS à la Porte de la Chapelle a été présenté lors de la réunion du comité de pilotage du 13 juin 2014. Les axes de travail suivant ont été également validés :

- Réalisation des différentes études nécessaires à la réalisation de l'accès sud
- Etablissement de convention d'échange de surface foncière entre les propriétaires agricoles et le département

Les études complémentaires d'impact du trafic lié à l'ouverture de l'accès sud par alterna ont été menées et feront l'objet d'une présentation aux élus des communes impactées par le projet.
La mise en conformité et adaptation d'une signalisation, adéquate depuis l'A16, vers le Port de Bruyères-sur-Oise a été mise en place par le Département.
L'appel d'offre à la réalisation de l'aire de stationnement a été lancé et finalement la décision a été prise de reporter ces travaux à une date ultérieure.

La promesse de vente liant le département du Val d'Oise et la société EURL Les Aubins a pris fin en fin d'année.

OBJECTIFS 2015 :

- Réalisation des études complémentaires de l'accès sud
- Présentation des études d'impact du trafic complémentaire et présentation aux élus des communes impactées par le projet en 2015
- Accompagnement et aide à l'implantation des entreprises sur le Port de Bruyères
- Commercialisation de l'emprise foncière de 33 ha du département sur le Port de Bruyères.

b. L'attractivité du territoire

Participation au Salon National de l'Immobilier d'Entreprises (SIMI)

Le Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) organise chaque année un espace d'exposition collectif au Salon National de l'Immobilier d'Entreprises (SIMI), en partenariat avec différents acteurs économiques du Val d'Oise et notamment des Communes, Communautés de Communes ou Communauté d'Agglomération du département.

La CCHVO a participé au SIMI, sur le stand du CEEVO les, 3, 4 et 5 décembre 2014.

Au cours de ce Salon, le Président du Conseil Général et le Président du Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) ont présenté « les grands projets structurants d'aménagement en Val d'Oise » dans le cadre de la conférence qui s'est tenue le 4 décembre.

L'occasion pour eux de rappeler les deux projets de notre territoire que sont le Parc d'activités économiques de Persan pour laquelle cinq CDAC ont été déposées et la Plateforme multimodale de Bruyères-sur-Oise avec un focus sur le projet de navette ferroviaire urbaine de la SOGARIS.

OBJECTIFS 2015 :

Pas de participation à l'espace d'exposition collectif du SIMI, organisé par le CEEVO en 2015. Prochain RDV en 2016

c. La couverture numérique du territoire

Le passage au très Haut Débit est un grand projet pour le territoire et revêt un caractère essentiel en terme d'attractivité du territoire, un levier puissant de développement économique, de création d'activités et de compétitivité pour les entreprises et de bien être des habitants.

Le Conseil Général du Val d'Oise a élaboré son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) et a adopté son Schéma d'Aménagement Numérique (SDAN) le 22 juin 2012.

Notre territoire dispose d'une couverture numérique qui n'est pas homogène ce qui a pour conséquences de rendre l'accès à l'ADSL aléatoire dans certaines communes.

C'est une démarche partenariale qui comprend un volet descriptif (recensement des infrastructures et réseaux de communication électronique) et une fonction programmatique (proposition d'une stratégie de développement des réseaux en Très Haut Débit).
La CCHO a décidé :

- De modifier ses statuts afin de prendre la compétence numérique pour toutes les communes membres
- D'adhérer au Syndicat Mixte ouvert Val d'Oise Numérique par délibération du 29 septembre 2014
- d'approuver les statuts, la participation au fonctionnement et aux investissements sur la base des budgets prévisionnels

La CCHVO a inscrit une somme de 500 K€ au BP 2014 et ce, pour la deuxième année consécutive. Le soutien de la CCHVO au déploiement du numérique sur son territoire est donc porté à 1 M€.
La CCHVO a mis en place une Commission aménagement numérique qui s'est réunie le 8 décembre 2014 et dont l'objectif était de porter à la connaissance de ses membres, les enjeux de la fibre optique sur son territoire et la réalité de la couverture sur chacune des communes.

PROJET DE TELECENTRE VALDOISIEN

Rappel : Trois grandes entreprises : Orange, Régus, Cisco et la CDC ont mené une réflexion commune pour accompagner la création de « tiers-lieux » en France : nouveau lieu de vie et d'activités, véritable hub de services de proximité pour le développement économique et la créativité des territoires.
Deux sites d'une surface d'environ 1 000 m² avaient été identifiés sur le territoire à Persan et fait l'objet d'un RDV en 2013 – T-T electric (900 m²), Modap (1 000 m²).

Ce projet, est toujours d'actualité en 2014 bien qu'aucune avancée n'ait été constatée.
En fin d'année un opérateur de Télécentres, Stop & Work a été identifié par le consortium. Il porte un dispositif qui s'appuie sur les évolutions technologiques et sur la notion de nouvelle culture.

La SNCF s'est aussi lancée dans la réflexion de créer des télécentres dans les gares. Il s'agit de construire des bâtiments sur du foncier qui n'appartient pas forcément à la SNCF, qui peut appartenir à la commune, à RFF, à la SNCF ou quelqu'un d'autre.
Aujourd'hui le business model du Télécentre n'est pas sécurisé, ce qui est le propre de tout nouveau business model.
La SNCF a invité la collectivité à une réunion de présentation de son dispositif en 2015.

OBJECTIFS 2015 :

- Accompagner la mise en place et suivre l'avancée des travaux du SMO Val d'Oise Numérique pour le territoire de la CCHVO
- Identifier un opérateur et un lieu, permettant de faire avancer la réflexion et le projet de développement d'un Télécentre sur le territoire de la CCHVO

d. L'Association de la Zone d'Activité Economique de Bruyères-sur-Oise (ZAEB)

Rappel :

L'association de la ZAEB est une association de propriétaires fonciers. Son périmètre de compétence ne couvre pas l'ensemble de la plateforme, ces propriétaires ne sont pas toujours les acteurs économiques de la zone d'activité. L'Association des Entreprises du Haut Val d'Oise s'est rapprochée du Président de l'association ZAEB, certaines entreprises de la zone manifestant leur intérêt régulier à participer aux réunions.

L'Association n'a pas convoqué d'Assemblée Générale en 2014.

OBJECTIFS 2015 :

Réfléchir à la création d'une structure de substitution à l'association actuelle et ce à l'échelle de toute la plateforme proposant de nouveaux services à valeur ajoutée aux entreprises pour motiver leur adhésion.

e. L'Association des Entreprises du Haut Val d'Oise : AEHVO

En juillet 2009, l'Association des Entreprises de Persan créée en 2004 a statutairement élargi son périmètre à l'ensemble des entreprises de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise et pris le nom d'Association des Entreprises du Haut Val d'Oise (AEHVO).

L'association existe par et pour les responsables d'entreprises du Haut Val d'Oise et souhaite être un véritable « outil » au service des entreprises du Haut Val d'Oise.

Depuis 2011, l'association bénéficie du soutien du dispositif Coaxion pour l'appui administratif de l'association. Le bureau de l'association se réuni une fois par mois pour animer l'AEHVO.

Les membres de l'association ont fait part de leur souhait que l'association leur propose des rencontres conviviales permettant d'échanger avec leurs homologues chefs d'entreprise.

Cinq moments dédiés plus particulièrement à la convivialité :

- Le déjeuner libre tous les 2èmes mardis du mois dans un restaurant de Beaumont-sur-Oise : le 3 juin 2014 ce déjeuner était dédié aux entreprises de Champagne-sur-Oise
- La galette de l'AEHVO le 30 janvier 2014
- La participation à la soirée inter-associations du réseau coaxion sur le thème des réseaux d'entreprises
- Le barbecue de rentrée le 26 septembre 2014 chez Isobac
- Une soirée dégustation des produits du terroir (Bière et fromage de chèvre du Vexin), le 27 novembre 2014 dans les locaux de la CCHVO

Une visite d'entreprise du territoire :

- La Société Derichbourg a ouvert ses portes à l'association le 9 avril 2014

- Un petit-déjeuner « technique » dont le dernier s'est tenu le 26 juin 2014 sur le thème de la pénibilité au travail : gestion et conséquences pour les entreprises

- L'Assemblée Générale de l'association le 12 juin 2014

Enfin, l'AEHVO et l'UCHVO ont initié des réunions de travail communes afin de proposer aux adhérents de chacune des structures des réunions sur des thématiques communes.
L'AEHVO a renouvelé son partenariat financier aux Foulées du Haut Val d'Oise organisées par le Communauté de Communes en juin 2014.

OBJECTIFS 2015 :

- Inciter davantage les entreprises de l'ensemble du territoire à adhérer à l'association des Entreprises du Haut val d'Oise et à s'y impliquer

f. Pacte territorial :

Rappel : Dispositif régional créé en 2008 ayant pour objectif de territorialiser la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation et de mieux appuyer les travaux intercommunaux. Démarche qui s'inscrit dans la durée : convention de 3 ans.
La signature d'un Pacte avec la région permet :
La mobilisation de dispositifs régionaux de droit commun dans les domaines de l'emploi, de l'apprentissage, du développement économique, de l'innovation, de la formation et de la recherche et de l'enseignement supérieur et trois dispositifs spécifiques aux Pactes :

- Etudes territoriales,
- Animation et coordination des Pactes (soutien à l'ingénierie territoriale)

- Actions complémentaires

Une articulation avec les autres actions territorialisées de la Région, de l'Etat (CDT, CUCS) et de l'Europe

Le diagnostic territorial effectué par l'IAU (institut d'Aménagement et d'Urbanisme) et Défi métiers sur le périmètre élargi de la MDEIE : CCHVO, CC de Carnelle pays de France, CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts et Chambly a été présenté aux membres du bureau communautaire le 10 juin 2014.

Ce diagnostic a pour objectif de déboucher sur l'élaboration d'une stratégie partagée et la construction d'un plan d'actions afin de contribuer à la création et au développement des entreprises et des emplois sur le territoire.

L'obsolescence des chiffres et données communiquées sur certains items de ce diagnostic n'ont pas permis d'asseoir la pertinence de la démarche, en l'état.

OBJECTIFS 2015 :

- Compléter, actualiser et finaliser les données du diagnostic
- Identification des enjeux, opportunités et menaces pour le territoire et réflexion sur les actions possibles pour y faire face dans le cadre d'un Pacte
- Présentation du diagnostic aux acteurs du territoire
- Structuration de la gouvernance : définir le périmètre pertinent (bassin de vie) et légitimer le travail en commun avec d'autres intercos et avec Chambly

g. Contrat de ville intercommunal de Persan

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit que les Contrats de Ville soient signés par les Présidents d'intercommunalité.

L'élaboration du nouveau Contrat de Ville a été co-construite à l'initiative de Persan avec un ensemble de partenaires locaux, institutionnels et internes.

Le service du développement économique a participé à la démarche de diagnostic partagé.

3 réunions de travail sur la thématique particulière du développement économique de l'emploi et de l'insertion ont eu lieu entre octobre et décembre.

OBJECTIFS 2015 :

- Participation à l'élaboration du nouveau contrat de ville intercommunal pour la ville de Persan

h. La Maison de l'Emploi et de l'Initiative Economique

Rappel :

Créée par la commune de Persan en novembre 2004, labellisée par la Commission Nationale de Labellisation en décembre 2006, conventionnée début 2007 pour une durée de quatre ans, l'association « Maison de l'Emploi et de l'Initiative Economique du Haut Val d'Oise » a été reprise le 29 mars 2007 par la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

Elle rayonne aujourd'hui sur trois Communautés de Communes (le Haut Val d'Oise, la Vallée de l'Oise et des trois Forêts, Carnelle et Pays de France) et Chambly, soit 31 communes et 100 000 habitants.

La MDEIE a signé une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2011-2014 qui a pris effet au 1er janvier 2011.
La Communauté de Communes a versé à la MDEIE une subvention d'un montant de 69 948,50 € dont 4 957 € à Initiactive.

Depuis le 1er janvier 2011, la MDEIE ne suit plus les demandeurs d'emploi, mais se préoccupe des salariés de 16 à 65 ans.
Le public : salariés de 16 à 25 ans, les entreprises, les collectivités territoriales / institutionnelles. Elle a renforcé son rôle dans l'accompagnement des collectivités à l'insertion des clauses sociales dans les marchés publics.

Le public accueilli reste majoritairement issu de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

La CCHVO a fait appel à l'observatoire de la MDEIE afin d'étudier la faisabilité de mise en place d'un Télécentre à Persan. Les données quantitatives transmises nécessitent d'être confortées par une étude qualitative. En effet, il apparaît nécessaire d'approfondir le type d'entreprises dans lesquelles les habitants de notre territoire sont salariés. Les grandes entreprises étant susceptibles de disposer d'accords-cadres pour le télé travail.

OBJECTIFS 2015 :

- Reconduction de la subvention ramenée à un montant de 15 000 €

i. Initiactive 95

Rappel :

Les missions de cette association ont pour objet de développer l'entrepreneuriat dans le Val d'Oise pour favoriser la création d'emplois. L'association soutient tous les projets de création et reprise d'entreprises et appuie le développement des entreprises nouvelles.

Initiactive 95 s'adresse à trois cibles : les micros entreprises dans le commerce, l'artisanat ou les services, les entreprises et associations du secteur de l'économie solidaire et sociale (ESS) : associations, régies de quartiers, entreprises d'insertion, projets à valeur ajoutée (entreprises innovantes non technologiques, entreprises industrielles).

Initiactive 95 a trois métiers : l'accueil/amorçage de projets, le financement et l'appui au développement.

Initiactive 95 a trois antennes à Cergy, Argenteuil et Sarcelles

Les projets financés par l'intervention d'Initiactive sur le territoire en 2014, c'est :

- **9 entreprises financées** dont :
  - 7 entreprises créées
  - 2 entreprises reprises
  - 24 emplois créés et consolidés

- **193 100 €** décaissés par INITIACTIVE 95 aux entreprises du territoire

- **501 200 €** levés par INITIACTIVE 95 aux Entreprises et Associations de la CCHVO

OBJECTIFS 2015 :

- Redéfinir les règles du partenariat avec Initiactive 95 au sein d'une nouvelle convention d'objectifs
- Augmenter la subvention versée à Initiactive 95 plus représentative du nombre de projets accompagnés par Initiactive 95 sur le territoire
- Etudier, coordonner et mettre en place un dispositif d'accompagnement à la création d'entreprises prenant en compte l'intervention de tous les acteurs et partenaires du territoire
- Mettre en place une permanence sur le territoire

j. Commerces

Communes	Nombres de commerces en activité
Beaumont sur Oise	121
Bernes sur Oise	7
Bruyères sur Oise	8
Champagne sur Oise	14
Mours	2
Nointel	1
Persan	95
Ronquerolles	0

Communes	Ouverture de commerces en 2014
Beaumont sur Oise	9
Bernes sur Oise	1
Bruyères sur Oise	2
Champagne sur Oise	0
Mours	0

Nointel	0
Persan	16
Ronquerolles	0

Le Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce (FISAC)

- **Définition :**

✓ Dispositif d'aide à l'investissement à destination des entreprises artisanales et commerciales

- **Objectifs :**

✓ Permettre aux collectivités d'accompagner la modernisation et l'adaptation des entreprises artisanales, commerciales et de services dans les centres villes.

✓ Permettre aux collectivités de mettre en place des actions qui visent à accroître l'attractivité du territoire

La demande de subvention à la DIRECCTE a été faite en 2011. La DIRECCTE a donné son accord en février 2012 pour une subvention totale de 43 916 €.

Depuis, six actions en faveur des commerçants ont été validées :

Quatre actions communes

- Création du règlement des devantures et enseignes commerciales. Cette charte a été distribuée aux commerçants et est disponible auprès du Manager de ville.
- Guide pratique des commerçants. Ce classeur de 16 fiches pratiques est amené à évoluer. Il est disponible au téléchargement sur le site de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise http://cc-hautvaldoise.fr

- Plaquette marketing commerciale. Cette plaquette de communication présente le territoire et ses atouts afin d'attirer des porteurs de projets et concourir au dynamisme de la zone.
- Micro-signalétique (en cours)

Deux actions individuelles pour les commerçants :

- Habillage des locaux vacants (cinq façades habillées à ce jour)
  Il s'agit d'égayer et de valoriser les centres villes tout en contribuant à l'attractivité du commerce de proximité.
- Aides directes aux commerçants
  Elles ont permis la rénovation de cinq façades. Il y a encore un dossier en attente et la possibilité de faire bénéficier trois autres commerces de ces aides.

  2014 aura été l'occasion de clôturer l'ensemble des actions.

  En effet, 3 commissions d'attribution des aides directes ont été organisées en 2014 afin de valider l'octroi de subvention à 8 commerces pour leurs travaux de rénovation de façade, de mise en accessibilité handicapé ou bien encore de mise en sécurité de leur point de vente.

L'Union des Commerçants du Haut Val d'Oise

L'UCHVO est né en 2014 de la fusion entre 2 associations de commerçants implantées sur le territoire : L'ABAC qui rassemblait des commerçants de Beaumont sur Oise et l'Association des Commerçants du Haut Val-d'Oise, soutenue depuis sa création par la CCHVO.

L'UCHVO est une association à but non lucratif destinée à accompagner et à soutenir le commerce de proximité implanté sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

Elle a pour mission de :

- Dynamiser et animer l'espace marchand
- Promouvoir les intérêts des commerçants adhérents
- Défendre le commerce de proximité
- Représenter les commerçants adhérents

Elle fédère les commerçants de l'ensemble des secteurs d'activités (banque, assurance, coiffure, restauration, fleuriste…)

Les actions réalisées par l'UCHVO :

- une initiation / formation aux nouveaux modes de communication : Facebook
- Une réunion d'information animée par la Gendarmerie sur la mise en sécurité des points de vente
- Une animation commerciale pour les fêtes de Pâques
- Une grande tombola
- Des animations pour les fêtes de fin d'année
- La mise en place d'un nouveau moyen de paiement grâce à des chèques cadeaux valables dans des enseignes référencées uniquement sur le territoire de la CCHVO. Ce nouveau système permets non seulement aux entreprises de fournir à leurs salariés des cadeaux de fin d'année intéressants mais également aux commerçants de se faire connaître de nouveaux prospects.

Pour finir c'est un excellent moyen pour garder l'économie au niveau local. Les chèques sont achetés par des entreprises du territoire et utilisés dans des commerces du territoire.

L'accessibilité des commerces :

Cette année charnière aura également été l'occasion d'accompagner les commerces du territoire sur les questions de l'accessibilité des ERP.
En effet initialement la loi de 2005 prévoyait une mise en accessibilité totale des ERP de 5ème catégorie au 1er janvier 2015 avant que celle-ci laisse un délai supplémentaire jusqu'au 27 septembre 2015.

Ainsi des missions d'information collectives et individuelles ont été mises en place afin d'informer et accompagner au mieux les commerçants dans leurs démarches de mise en accessibilité.

En 2014 se sont 10 commerces qui ont été accompagnés par la Manager de Ville.

OBJECTIFS 2015 :

- Développer les chèques cadeaux
- Mettre en place des animations commerciales de 2 types :
  - Des actions récurrentes pour rythmer l'année
  - Des animations commerciales plus importantes avec des animations de rue et ayant une portée plus large et permettant une communication départementale.
- Accroître les campagnes de sensibilisation des commerçants sur leurs obligations en matière d'accessibilité.
- Mettre en place des outils d'aide au montage des dossiers d'accessibilité

k. Transports

Le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France) organise, coordonne et finance les transports publics de voyageurs en Ile-de-France, qui sont assurés par la RATP, la SNCF Transilien et des entreprises de bus privées, regroupées dans l'association OPTILE. Le STIF est l'émanation des collectivités locales d'Ile-de-France (la Région, la ville de Paris et les 7 autres départements la composant).

La prise en charge financière de l'organisation des lignes de bus à vocation communautaire appartient à la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise. Pour marquer son soutien et sa solidarité avec notre territoire, le Conseil Général du Val d'Oise finance pour moitié le déficit du réseau local.

En 2014, la participation financière de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a été de 142 989 € TTC (plafonné), la participation du Conseil Général au réseau de transport a été de : 108 586 € TTC.

Le transport collectif en 2014

Le 10 avril 2012, la CCHVO a lancé un nouveau réseau dont le coût d'exploitation (270 K€ + 4véhicules) ont totalement été pris en charge par le STIF. Ce réseau a fait l'objet d'une évaluation en avril 2013 et des mesures correctives ont été apportées. Une extension de l'offre de transport a été mise en place en août 2013.

Cette année encore les partenaires transport du territoire : la SNCF, Kéolis et la CCHVO se sont unis pour offrir aux usagers des transports, un petit-déjeuner à la gare de Persan et de Nointel-Mours, les 16 et 18 septembre 2014. L'occasion d'évaluer, à un an, si les améliorations apportées rencontraient l'adhésion des voyageurs.

Rappel :

- En 2009 notre collectivité a signé une charte de l'intermodalité avec Kéolis et la SNCF, dans laquelle les partenaires s'engagent à améliorer et faciliter les déplacements des voyageurs empruntant successivement différents modes de transport. Il s'agit de coordonner l'offre de transport de la SNCF et de Kéolis ainsi que les services de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise afin de créer une chaîne unique, cohérente et garantie. Les objectifs des actions qui sont menées s'articulent autour de trois axes principaux :

- Assurer la sécurité et le confort ;
- Améliorer l'offre de transport ;
- Performer l'information aux voyageurs

Kéolis et la SNCF unissent leurs forces afin de porter à la connaissance des usagers les éventuels retards ou perturbation sur les lignes et permettre à Kéolis de se montrer aussi réactif que possible.

Assurer la sécurité et le confort : Kéolis a déployé des moyens complémentaires, notamment en renforçant son équipe de médiateurs.

Améliorer l'offre de transport et notamment le principe de « la correspondance garantie », entre le dernier train qui arrive de Paris à Persan et le dernier véhicule qui circule sur le réseau. Ces aspects seront étudiés dans le cadre du réaménagement du nouveau réseau.

Le transport à la demande en 2014

Depuis le 1er janvier 2011 la CCHVO a confié à la Maison de l'Emploi et de l'Initiative Economique du Haut Val d'Oise en coopération avec le service de Prévention Spécialisée de l'association « La Bulle » et l'ACI, la mise en place de l'antenne Roul'vers du Haut Val d'Oise.

Le dispositif « Roul'vers » a été mis en place pour offrir une alternative à la suppression de la « navette marché » assurée par Kéolis pour un coût annuel de *11 148 € TTC*. La Communauté de Communes a maintenu son soutien au dispositif « Roul'vers » en 2014.
Ce dispositif est un dispositif d'insertion dont les publics sont détectés par la Mission Locale, le CCAS, les partenaires à vocation sociale et pôle emploi.

Le dispositif s'adresse à un public qui n'a pas de véhicule, pas les moyens financiers d'en acquérir, pas de permis de conduire, voire des personnes à mobilité réduite.

Ce dispositif n'embauche que des jeunes du territoire de la CCHVO. C'est un outil pertinent qui permet de prendre des jeunes un peu loin de l'emploi pour les ramener dans la cible.

Le souhait de la structure est de ne pas les garder plus de 6 mois en poste, même si ils ont la possibilité de les garder 24 mois. Cela permet aux jeunes de ne pas « s'installer » dans le dispositif en le considérant de par sa durée comme un CDI mais à contrario cela oblige à reformer les jeunes tous les 6 mois. Il a pour objectif de donner aux jeunes une structure, de leur permettre d'acquérir de la méthode et une culture d'entreprise.

Le dispositif rend un service aux personnes âgées (dimension collective), permet l'insertion sociale (dimension individuelle), crée du lien intergénérationnel, un certain nombre de jeunes on réintégré le monde professionnel ou repris des études.
La dimension sociale du dispositif est une réalité (les gens utilisent la navette pour faire leurs courses mais aussi pour boire un café).
La relation entre les jeunes et le 3ème voire le 4ème âge est une expérience appréciée des jeunes. Le cadre est donc spécifique.

OBJECTIFS 2015 :

- Suivi de l'évolution de la fréquentation du nouveau réseau en phase d'exploitation et évaluation à 1 an du réaménagement du nouveau réseau mis en place en août 2013
- Présenter un dossier d'extension de l'offre de transport au STIF, afin de préparer la desserte, à terme, de la zone d'activités de Persan
- Animation autour du transport et évaluation du réseau, dans le cadre de la semaine de la mobilité du 16 au 22 septembre 2015
- Mise en place d'une nouvelle convention d'objectifs entre Roul'vers et la CCHVO
- Elargir l'intervention de Roul'vers à une offre de services, via les CCAS communaux, visant à faciliter l'accès aux soins des populations, en lien avec le contrat local de santé de la CCHVO

I. Parkings

Le parking de Persan-Beaumont,

Ce parking dispose de 530 places, sur trois étages. Deux agents y travaillent et veillent à la sécurité du lieu et des véhicules. Un système de vidéosurveillance jour et nuit permet également d'assurer la sureté du lieu.

Compte tenu de son intérêt communautaire, qui s'inscrit dans une politique de développement durable, du développement des transports en commun (SNCF), le parking de Persan a été transféré, en 2007, à la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise. Le personnel est depuis devenu personnel intercommunal.

Les tarifs restent inchangés en 2014.

L'entretien des parkings de Nointel et de Champagne a été mis en place.

Tarifs à la journée par véhicule	
De 0 à 1h	Gratuit
De 1 à 2h	1 €
De 2 à 3h	1.5 €
De 3 à 4h	2 €
De 4 à 5h	2.5 €
De 5 à 6h	3 €
6h et plus	3.5 €

Types d'abonnements	Tarifs hebdomadaires	Tarifs mensuels	Tarifs annuels
Habitants du Val d'Oise	11 €	30.50 €	87 €
Habitants hors Val d'Oise	12.50 €	41.50 €	116 €
Habitants de la CCHVO		17.50 €	52 €
Tarif mensuel pour location de places en nombre (20 places minimum) : 15.20€			

Les moyens matériels

Dépenses	2014
Mobilier et matériel de bureau, matériel informatique	678.13
Fournitures administratives	173.48
Produits d'entretien et petit équipement	451.35
Remboursement de frais de personnel	80546.86
Location d'un copieur	752.89
Intervention et maintenance matériel carte bleue – service bancaire	6487.02
Vérification annuelle des blocs de secours (extincteurs)	3335.52
Mise en conformité places PMR marquage au sol	1981.00
Dépose carrelage sur façade extérieure	12515.89
Frais de télécommunications	1559.07
Eau-EDF	4785.14
Participation annuelle au STIF (reliquat de 2008 à 2013)	12102.45
Remboursement emprunt	0.00
TOTAL	**125368.80**

Budget 2014	Dépenses réalisées	Recettes réalisées
Investissement	15175.02€	15501.92€
Fonctionnement	101748.76€	145869.35€
TOTAL	**116923.78€**	**161371.27€**

OBJECTIFS 2015 :

- Améliorer la qualité de service
- Fidéliser la clientèle
- Etudier la mise en place de nouveaux services à la clientèle
- Elaboration d'une nouvelle convention de mise à disposition du parking avec la SNCF
- Prendre en charge l'entretien du parking de Champagne sur Oise

5. Les services aux usagers

a. Petite enfance

La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise dispose de la compétence « Etudes de la petite enfance ». Après avoir réalisé un diagnostic portant sur les besoins en matière de Petite Enfance et d'actions périscolaires en 2006, elle a relancé en 2009 l'étude pour la mise en place d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) intercommunal, une action en faveur de la petite enfance (0-4 ans).

En 2010, les élus de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ont décidé de ne pas transférer la compétence Petite Enfance à la collectivité compte-tenu des coûts importants de l'opération et du manque à gagner pour les Villes du territoire dû au subventionnement aléatoire de la CAF.

La CCHVO a choisi de favoriser l'accueil des maternelles et primaires à la piscine intercommunale et de développer les activités de natation dédiées aux femmes enceintes et aux bébés-nageurs.

OBJECTIFS 2014 :

- Mettre à jour les données relatives à la petite enfance

b. Santé

Rappel 2013 :

En partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, la CCHVO initie un Contrat Local de Santé, qui a pour objectif de réduire la fracture sociale d'accès aux soins et d'améliorer l'offre de soins.

La Communauté de communes, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, a sélectionné le Cabinet ACSANTIS qui est allé à la rencontre des différents acteurs et professionnels de santé, de la population, a recueilli des données quantitatives et qualitatives afin d'établir un diagnostic local de santé sur le territoire des huit communes.

Ce travail entamé par le Cabinet Acsantis en collaboration avec le nouveau coordonnateur a nécessité plusieurs phases :

Phase 1 : Etape de pré-diagnostic et du diagnostic

- Entretiens exploratoires avec des acteurs identifiés du territoire.
- Réunion de lancement auprès des professionnels du territoire.
- Rencontre avec des représentants d'usagers du quartier Le Village dans la Commune Persan.
- Entretiens individuels (de visu ou téléphoniques) avec les professionnels sanitaires, médico-sociaux et sociaux.
- Rédaction du diagnostic et des rapports d'étapes.

Phase 2 : Etape d'élaboration du Plan d'action

- Organisation le 18 juin 2014, d'une présentation publique des résultats du diagnostic local de santé partagé, suivi d'une réflexion collective en vue de l'élaboration de la feuille de route du CLS.
- Le 24 septembre 2014, organisation d'un Comité Technique autour des 5 groupes de travail correspondant aux 5 axes stratégiques identifiés par le diagnostic (co-construction du plan d'actions validé par le Comité de Pilotage le 09 octobre 2014)
- Une rencontre avec la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé du Val-d'Oise a également permis de valider le plan d'action du Contrat Local de Santé en adéquation avec les orientations définies dans le cadre du Projet Régional de Santé

Ainsi, 15 fiches-actions ont été déclinées des 5 grands axes stratégiques ressortis du diagnostic local de santé partagé :

Axe stratégique 1 : Améliorer la santé mentale et la lutte contre les conduites addictives

- Objectif 1.1. : Assurer une prise en charge améliorée et coordonnée des troubles de la santé mentale
- Objectif 1.2. : Sensibiliser et former les professionnels au repérage précoce et l'intervention brève en matière de conduites addictives

Axe stratégique 2 : Améliorer la prévention et la prise en charge des pathologies chroniques (au premier rang desquelles le diabète)

- Objectif 2.1. : Développer une stratégie de prévention autour des facteurs de risque des maladies chroniques (habitudes alimentaires, sédentarité, etc.)

- Objectif 2.2. : Améliorer la prise en charge des pathologies chroniques, par les professionnels de santé, les patients eux-mêmes et leurs entourages

Axe stratégique 3 : Améliorer la prise en charge des pathologies liées au vieillissement et le repérage de la perte d'autonomie

- Objectif 3.1. : Sensibiliser et former les acteurs gravitant autour des personnes âgées sur le repérage de la perte d'autonomie
- Objectif 3.2. : Proposer un soutien pour les aidants (familles et proches)
- Objectif 3.3. : Formaliser les modalités de collaboration entre la communauté de communes et la délégation territoriale de l'ARS

Axe stratégique 4 : Améliorer l'accès aux droits, aux soins et aux services de santé des plus fragiles

- Objectif 4.1. : Améliorer l'accès aux droits et l'orientation dans le système de santé
- Objectif 4.2. : Faciliter la coordination des acteurs du territoire pour améliorer la prise en charge de la population.
- Objectif 4.3. : Favoriser l'installation de jeunes professionnels sur le territoire

Axe stratégique 5 : Réduire les inégalités sociales de santé en lien avec l'environnement

- Objectif 5.1. : Renforcer la lutte contre l'habitat indigne.

En plus, du travail de contractualisation du Contrat Local de Santé et de l'élaboration du Plan d'action, un travail d'appropriation des résultats du diagnostic local de santé a été initié par le coordonnateur à travers les services municipaux, les associations locales, les professionnels de santé et les institutions.

Par Ailleurs, un atelier sur « la mise en accessibilité des cabinets médicaux » a été organisé en direction des professionnels de santé libéraux. Une dizaine de professionnels de santé exerçant dans un cabinet libéral a participé à cet atelier. Des informations complémentaires leurs ont également été fournies grâce à la collaboration des collègues du service urbanisme.

OBJECTIFS 2015 :

- Rédiger le Contrat Local de Santé
- Mettre en œuvre le plan d'actions du CLS
- Rédiger le dossier de demande de subvention PPS 2015
- Mobiliser les acteurs de la santé et du social du territoire et les institutions partenaires

6. L'environnement et le cadre de vie

a. Collecte et traitement des déchets

La dépense engagée pour le traitement des ordures ménagères est entièrement compensée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Elle est votée par la Communauté de Communes en fonction des dépenses que le Syndicat projette de réaliser, des services supplémentaires que les villes souhaitent développer sur leur territoire, et des tonnages comptés ville par ville.

COMMUNES	Bases 2014 (en euros)	Taux votés 2014	Produits attendus en 2014 (en euros)
Beaumont-sur-Oise	9 740 879	11.00%	1 071 497
Bernes-sur-Oise	2 099 908	13.99%	293 777
Bruyères-sur-Oise	5 408 340	6.82%	368 849
Champagne-sur-Oise	4 728 327	11.64%	550 377
Mours	1 323 150	11.99%	158 646
Nointel	854 463	9.78%	83 566
Persan	11 176 713	10.73%	1 199 261
Ronquerolles	816 121	12.87%	105 035
Totaux		**11.10%**	**3 831 008**

b. Lutte contre les graffitis

En termes de fonctionnement, des agents territoriaux et des élus ont été désignés au sein de chaque commune : leur mission est de tenir informée, le plus rapidement possible et le plus précisément possible, la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise de la présence de graffitis et de faire signer aux propriétaires une décharge de responsabilité, que l'on peut d'ailleurs retrouver sur le site internet www.cc-hautvaldoise.fr. Les particuliers eux-mêmes peuvent, de fait, remplir cette demande d'intervention et en faire part à la Communauté de Communes via le site Internet.

1 - Détagage au m² en 2014

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	2014
BEAUMONT									212				212
BERNES		45					7						52
BRUYERES			55		30								85
CHAMPAGNE							24		20				44
MOURS	8												8
NOINTEL	2		2		60								64
PERSAN	75.5		45	11.3		73		102.5		5		64	376.3
RONQUEROLLES	3	2											5
TOTAL	88.5	92	68.3	0	163	0	133.5	0	237	0	0	64	846.3

2 - Les interventions par commune

3 - Comparatif 2012/2013

	2013	2014
Beaumont	134	212
Bernes	100.2	52
Bruyeres	14	85
Champagne	0	44
Mours	4	8
Nointel	21	64
Persan	357.3	376.3
Ronquerolles	5	5
TOTAL	**635.5**	**635,5**

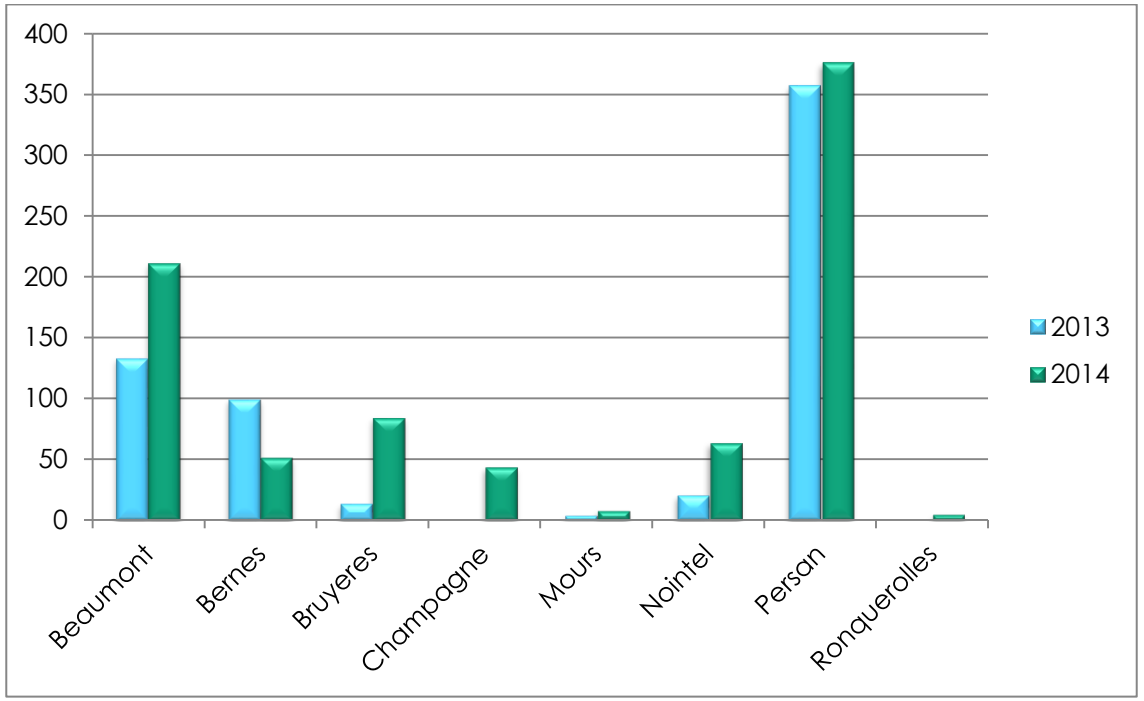

c. Entretien et aménagement des berges de l'Oise

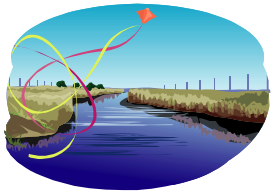

Cette compétence est déléguée au Syndicat Mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise auquel adhère la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

En 2014, la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a participé au Syndicat, à hauteur de 28 336.00 € (+ 288 euros par rapport à 2013). Une partie de cette somme soit 7662.00 € est dévolue au frais d'Investissement. Le reste est utilisé pour la participation aux frais courants de fonctionnement du syndicat dont le montant pour 2014 était fixé à 20 674.00 €.

Au-delà de sa participation annuelle, chaque collectivité participe à hauteur de 10% des études à réaliser sur son territoire, s'il nécessite des travaux particuliers. La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise continue de se substituer aux villes pour cette prise en charge financière.

d. Soutien financier aux villes pour la plantation d'arbres

Chaque ville bénéficie d'un soutien financier pour la plantation d'arbres.

En 2014, les crédits votés s'élèvent à 8 000 €, soit 1 000€ par Ville. Ces crédits sont reconductibles d'une année sur l'autre.

Communes	Utilisé en 2014
Beaumont-sur-Oise	-
Bernes-sur-Oise	698.50
Bruyères-sur-Oise	-
Champagne-sur-Oise	-
Mours	1402.72
Nointel	-
Persan	-
Ronquerolles	938.42
TOTAL	3039.64 **€**

e. Amélioration de l'habitat : OPAH

Les conventions enfin signées début d'année 2014 (fevrier2014), l'opération n'a réellement pu démarrer que fin mars 2014.

Une campagne de communication a été menée autour de l'OPAH. Des affiches été apposées sur les bus, l'information a été relayée dans les journaux communaux et intercommunaux ainsi que sur les panneaux lumineux des communes qui en possèdent.

Des affiches ont été distribuées chaque mois dans les communes afin de prévenir des permanences OPAH ouvertes au public qui se tiennent 2 fois par mois : le 1er mercredi à la CCHVO et le 3ème mercredi dans les 8 communes de l'intercommunalité suivant un calendrier préalablement établi en lien avec le PACT PARIS HAUT DE SEINE VAL D'OISE.

Le programme a débuté assez mollement... il faut le temps au public pour le connaitre et se dire qu'il peut être concerné.

Les objectifs 2014, de 40 dossiers finançables pour le PIG, 32 pour l'OPAH classique et 1 dossier pour les copropriétés dégradées n'ont pas été vraiment atteints. Le programme ayant réellement débuté fin
mars 2014, il a été décidé de reporter les objectifs globaux de résultats à mars 2015 : Le marché prévoit 40 dossiers finançables pour le PIG, 32 dossiers pour l'OPAH classique et 1dossier pour le volet copropriétés dégradées. Le montant des aides apportées par la CCHVO serait alors de 35 280 euros. (490 euros par dossier).

f. Les circulations douces

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes a décidé de cartographier l'ensemble des chemins ruraux existants et ceux qui seraient un peu tombé en désuétude. Le but étant de promouvoir le territoire intercommunal au travers de sa ruralité mais aussi au travers de ses paysages urbains et industriels en reliant tous ses chemins et donc toutes les communes entre elles.

g. Entretien du petit patrimoine d'intérêt communautaire

Inscrite dans ces statuts, cette compétence n'avait pas eu l'occasion d'être exercée avant 2013.
Pour la première fois, la CCHVO contribue à l'entretien du petit patrimoine d'intérêt communautaire en apportant son soutien (marché de travaux, plan de financement et dossier de demande de subvention DETR) à la commune de Nointel pour la restauration de son lavoir.
En 2014, la CCHVO réédite son soutien à la commune de Mours cette fois pour la rénovation extérieure de sa chapelle.
Pour un montant de travaux de 41 766€HT de travaux, la CCHVO a obtenu une subvention de l'Etat (DETR) de 9 124.83€.

OBJECTIFS 2015 :

- Poursuivre la lutte contre les graffitis
- Poursuivre la participation à l'entretien des berges de l'Oise
- Poursuivre le soutien aux communes pour la plantation d'arbres
- Poursuivre et atteindre les objectifs de l'OPAH
- Poursuivre et achever la cartographie des circulations douces
- Renouveler le soutien de la CCHVO à l'appui d'une autre opération d'entretien du petit patrimoine

7. Le droit des sols

Le service du droit des sols de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a été créé en 2006. Le service est composé d'un responsable de service et d'un instructeur qui reçoivent les dossiers à traiter de la part des communes membres.

a. Missions

- L'instruction des demandes de tous les actes d'urbanisme (Permis d'Aménager, permis de construire, déclaration préalable, certificats d'urbanisme opérationnel ou de simple information)
- Soutien aux élus locaux et aux agents communaux chargés d'urbanisme.
- Aide apportées à la mise au point des règlements des Plan Locaux d'Urbanisme des communes.
- Aide aux communes dans l'établissement des procès verbaux pour les infractions d'urbanisme. Le responsable est assermenté et l'instructeur a également été assermenté en avril 2014.
- Aide apportée à la population chaque mois au moyen de permanences urbanisme à la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

Le responsable du service, instructeur assermenté, peut dresser des procès-verbaux pour infractions aux règles des documents d'urbanisme à la demande des élus.

En 2014, les communes de Persan et de Beaumont sont une fois de plus classées en tête en ce qui concerne le nombre de dossiers instruits, suivis de près par Champagne. Pour autant le nombre d'actes instruits a globalement régressé puisque de 1097 actes en 2013, seulement 790 ont été instruits en 2014. Paroxysme de la crise ?

On constate tout de même une baisse très significative des dossiers pour Beaumont qui, en 2013, affichait 301 dossiers déposés et instruits. Persan subit la même baisse puisque de 239 dossiers instruits en 2013, la CCHVO n'en a reçu que 193 en 2014.

Champagne a également subit une baisse importante, 2013 affichait 225 dossiers tandis que 2014 ne donne que 128 dossiers.

Mours connait aussi une baisse de dossiers, mais cette baisse est « normale » compte tenu du fait que le lotissement « les Poiriers » a été quasi investi en 2013.

Il faut aussi préciser que Beaumont est à la pointe des dépôts de certificats d'urbanisme ; le plus souvent il s'agit de certificat d'urbanisme de simple information, ce qui implique un turn over de la population (vente de biens immobiliers).

Persan se positionne juste derrière, mais les raisons sont tout autres ; en effet, le nombre de terrains à bâtir est important, les divisions sont également nombreuses, il s'agit donc d'un apport supplémentaire de population. Champagne est dans la même configuration.

b. Dossiers traités

2014	Permis de Construire	Déclaration Préalable	Certificat d'Urbanisme	Permis de démolir	Permis d'aménager	TOTAL par commune	%/total dossiers
Beaumont	12	80	95	0	0	187	**23.67%**
Bernes	7	50	21	1	0	79	**10%**
Bruyeres	6	51	37	0	0	94	**11.90%**
Champagne	18	55	55	0	0	128	**16.20%**
Mours	12	23	13	0	0	48	**6.08%**
Nointel	3	15	15	0	0	33	**4.18%**
Persan	21	77	93	2	0	193	**24.43%**
Ronquerolles	7	10	11	0	0	28	**3.54%**
TOTAL par actes	**86**	**361**	**340**	**3**	**0**	**790**	**100,00%**

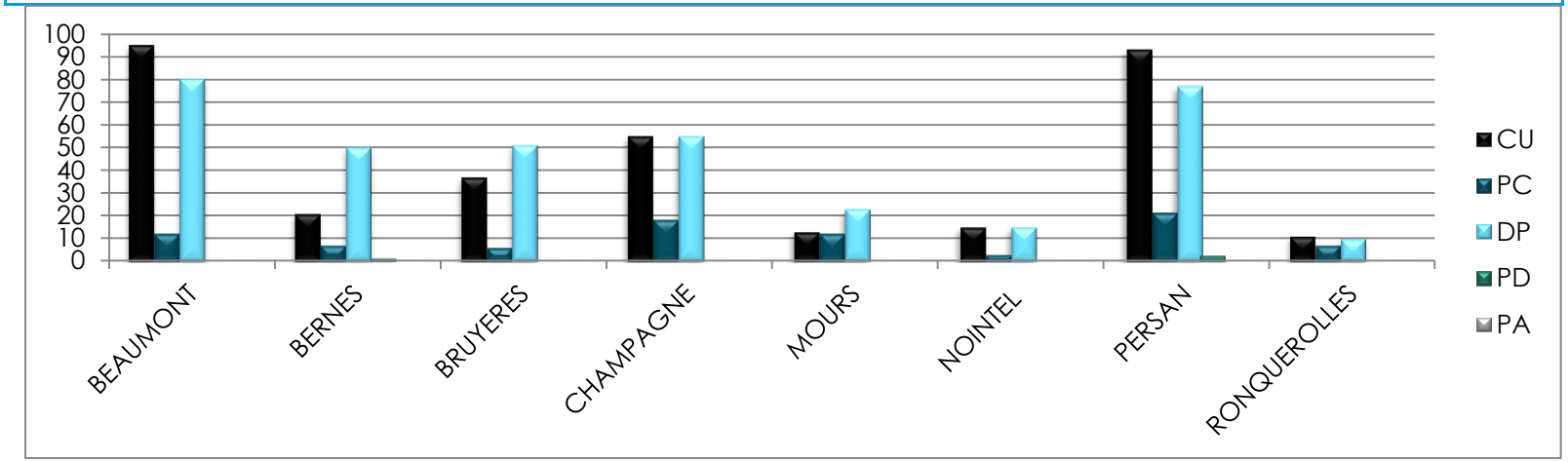

Rappel :

2013	Permis de Construire	Déclaration Préalable	Certificat d'Urbanisme	Permis de démolir	Permis d'aménager	TOTAL par commune	%/total dossiers
Beaumont	27	112	160	2	0	301	**27.44%**
Bernes	5	62	24	1	0	92	**8.39%**
Bruyeres	11	54	40	0	1	106	**9.66%**
Champagne	31	93	100	1	0	225	**20.51%**
Mours	20	28	23	0	0	71	**6.47%**
Nointel	0	14	17	0	1	32	**2.92%**
Persan	52	74	108	3	2	239	**21.79%**
Ronquerolles	6	8	17	0	0	31	**2.82%**
TOTAL par actes	**152**	**445**	**489**	**7**	**4**	**1097**	**100.00%**

En 2013, les communes de Persan et de Beaumont sont en tête pour ce qui concerne le dépôt des actes d'urbanisme. Pour autant les pointes ne sont pas les mêmes ; on constate effectivement que Persan connait un grand nombre de dépôts de permis de construire (52) tandis que Beaumont est le premier en ce qui concerne le dépôt de certificat d'urbanisme, dont la majorité sont des certificats d'urbanisme de simple information. La commune de Persan a en effet un grand nombre de terrain à bâtir alors que Beaumont connait un fort turn-over de population : les administrés vendent davantage leur bien ou achètent des biens existants. Champagne est également bien placée pour les certificats d'urbanisme : les raisons sont identiques à celles de Persan. Beaumont est en tête pour ce qui concerne les déclarations préalables ; Beaumont est une

ville historique dont le centre ancien est soumis, dans son intégralité, à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Les demandes sont nombreuses car l'Architecte émet souvent des avis défavorables sur les projets, conduisant ainsi les administrés à redéposer leur demande.

Le constat général que l'on peut tirer de l'année 2013 est une baisse du nombre de dossiers par rapport à 2012 puisque en 2012 le nombre de dossiers était de 1279 contre 1080 en 2013. La crise est passée par là !

OBJECTIFS 2015 :

- Poursuivre le soutien aux communes pour l'instruction des droits du sol

8. La sécurité

a. Maison de la Justice et du Droit (MJD)

b. Bilan de l'accès au Droit en 2014 :

Située à Persan, la Maison de la Justice et du Droit est un lieu d'accès à la justice. Différents acteurs (Magistrats, Délégués du Procureur, Médiateurs pénaux, Agents du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) assurent une présence judiciaire. Ils mettent en œuvre, dans un lieu de proximité, de nouveaux modes de traitement de la petite délinquance quotidienne (rappel à la loi, orientation vers une structure sanitaire, sociale, ou professionnelle, régularisation, réparation, médiation pénale, suivi des décisions judiciaires) et de règlement des petits litiges d'ordre civil (Conciliateur de Justice) ou administratif (Délégué du Médiateur de la République).

La Maison de la Justice et du Droit est aussi un lieu d'accès au droit. Elle offre des services de proximité, gratuits, dans le respect de la confidentialité et des compétences de chaque professionnel.

En 2014, la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a contribué à la Maison de la Justice et du Droit à hauteur de 24 286,04 €.

	Accueil physique (nombre de personnes reçues)	Nombres de formulaires de demande d'aide juridictionnelle distribués	Nombre de personnes reçues dans le cadre d'une permanence	Nombres de requêtes pour le juge aux affaires familiales distribuées
Quantité	1857	465	1254	161

Communes	Accueil téléphonique et physique	Personnes ayant pris rendez-vous à une permanence	Orientation vers une structure extérieure	TOTAL
Beaumont Sur Oise	665	222	182	**1069**
Bernes Sur Oise	142	43	40	**225**
Bruyeres Sur Oise	204	64	56	**324**
Champagne Sur Oise	177	55	47	**279**
Mours	52	13	11	**76**
Nointel	27	28	1	**56**
Persan	1417	395	353	**2165**
Ronquerolles	50	28	4	**82**
Hors C.C.H.V.O Ou Indetermine	2141	634	684	**3459**
TOTAL	**4875**	**1482**	**1378**	**7735**

En 2014, ce ne sont pas moins de 4 875 personnes qui ont fait appel aux services de la MJD, dont 2 734 pour le territoire de la CCHVO.

Au cours de cette année, 338 affaires ont été traitées par le Conciliateur de Justice à la Maison de la Justice et du Droit Intercommunale de Persan.

Sur ces 338 dossiers:

- 147 ont fait l'objet de conseils et renseignements
- 35 ont abouti à la signature d'un constat d'accord
- 88 ont abouti à un accord sans constat
- 35 n'ont pas pu être conciliés
- 22 sont restés sans suite
- 11 étaient encore en cours à la fin de l'année

424 personnes ont été reçues par le Conciliateur de Justice en 2014.

En ce qui concerne l'activité judiciaire et pénale :

- **216** dossiers ont été traités par les délégués du Procureur de la République contre **276** en 2013. **259** ont été convoquées, dont **210** majeurs et **49** mineurs (contre 301 personnes convoquées en 2013, 214 majeurs et 87 mineurs).
- En parallèle, **55** personnes ont été reçues par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (S.P.I.P) du Val d'Oise contre 89 en 2013.
- **18** mineurs ont été reçus par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

c. Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été créé en 2007, mais cette instance n'a encore mené aucune action d'envergure intercommunale.

Prévu par le décret 2002-999 du 17 juillet 2002 et complété par décret 2007-1126 du 23 juillet 2007, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance. Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Les statuts de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise prévoient, dans son article 18.1, qu'elle a compétence concernant «les études et mise en commun des moyens de prévention de la délinquance à travers un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), instance de coordination des actions intéressant l'ensemble du territoire communautaire, chaque ville gardant la compétence pour ses actions et la police municipale».

Composition

Présidé par le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, le CISPD comprend :

- le Préfet et le Procureur de la République, ou leurs représentants ;
- les Maires, ou leurs représentants, des communes membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;
- le Président du Conseil Général, ou son représentant ;
- des représentants des Services de l'Etat désignés par le Préfet soit :
- le Préfet du Département ou son représentant
- le Préfet délégué pour l'égalité des chances ou son représentant
- le Sous-préfet d'arrondissement ou son représentant
- le Procureur de la République ou son représentant
- l'Inspecteur d'Académie ou son représentant

- le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant
- le Colonel de gendarmerie commandant le Groupement de Gendarmerie du Val d'Oise ou son représentant
- le Chef du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ou son représentant
- le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports ou son représentant
- le Directeur Départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou son représentant
- le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant
- des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques désignés par le Président du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, après accord des responsables des organismes dont ils relèvent
- En tant que de besoin et selon les particularités locales, des Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale intéressés ainsi que des personnes qualifiées peuvent être associées aux travaux du Conseil Intercommunal.

La composition du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est fixée par arrêté du Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans chacune des sept communes de l'intercommunalité.

Missions :

- Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir les objectifs communs pour la préservation de la sécurité et la tranquillité publiques

- Il assure l'animation et le suivi du Conseil Intercommunal de Sécurité lorsque le Président et le Préfet, après consultation du Procureur de la République et avis du Conseil, ont estimé que l'intensité des problèmes de délinquance sur le territoire de la Communauté de Communes justifiait sa conclusion
- Il est consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville, définie au dernier alinéa de l'article L. 121-14 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- A défaut des dispositifs contractuels susmentionnés, le Conseil Intercommunal de Sécurité peut proposer des actions ponctuelles de prévention dont il assure le suivi et l'évaluation.

Certes, le CISPD n'a toujours pas été réuni en 2014.

Cette compétence est délicate à exercer dès lors qu'elle touche aux compétences de police du maire, que les communes ne sont pas au même niveau d'attente et ont des engagements différents sur le sujet : certaines ont une police municipale, d'autres non, certaines ont déjà un CLSPD, d'autres non.

Toutefois, à l'initiative conjuguée du Vice Président en charge du CISPD et du Vice président chargé des transport, une réunion s'est tenue à la CCHVO le 26 mai 2014 en présence des élus, des services de police municipale, de gendarmerie, de la police ferroviaire afin d'élaborer conjointement un dispositif dissuadant les intrus du Lac des Ciments. Si l'été 2014 n'a pas été aussi meurtrier que l'été 2013 (3 noyades), le bilan aurait pu être plus lourd sans la mise en place de ce dispositif.

Une seconde réunion s'est tenue le 13 novembre 2014 pour traiter cette fois des incivilités dans les transports en présence de Keolis.

La CCHVO a participé au groupe de travail «prévention de la délinquance» dans le care de l'élaboration du Contrat de Ville intercommunal de PERSAN.

OBJECTIFS 2015 :

- Poursuivre le soutien à la MJD
- Réfléchir à une meilleure collaboration entre les polices municipales
- Préparer un groupement de commande pour l'acquisition et l'installation d'une vidéoprotection pour les communes membres du groupement

9. La Culture

a. Salon Intercommunal des Talents Locaux

Le 9ème Salon Intercommunal des Talents Locaux s'est tenu le dimanche 20 octobre 2013 à la salle Marcel CACHIN de PERSAN.

Depuis neuf ans, la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise avait repris l'organisation de ce salon initialement créé à PERSAN il y a 20 ans pour promouvoir la créativité et les talents des artistes amateurs du territoire. Différentes techniques étaient mises à l'honneur : peinture, dessin, loisirs créatifs, broderie, bijoux fantaisie, perles …

Avec 19 participants (25 en 2012) et 140 visiteurs élus compris (200 en 2012), le salon a montré son essoufflement.

Le salon n'a pas été reconduit en 2014.

b. Ecole de Musique

Le Conservatoire – Maison des Musiques, situé à Persan, bénéficie chaque année d'un fond de concours versé par la CCHVO à hauteur de 70 000€.

Cette somme permet au Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) de mener des actions d'intérêt communautaire. C'est un établissement d'enseignement artistique contrôlé par l'Etat dont la mission principale est l'enseignement de la musique.
L'école emploie 1 directeur et 2 secrétaires à temps complet (titulaires), 26 professeurs (dont 12 titulaires), dispense 242 heures d'enseignement par semaine à 603 élèves dont **408 de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise,** la moitié résidant à Persan et l'autre moitié dans les 7 autres communes de la CCHVO**.**

La principale mission de l'établissement est l'enseignement de la musique. Les élèves, enfants et adultes, inscrits au conservatoire ont la possibilité de pratiquer l'un des 18 instruments enseignés et participer aux activités de l'un des 21 orchestres, ensembles instrumentaux, chorales ou ateliers.

Ainsi, chacun d'entre eux peut recevoir une formation musicale individuelle complète (formation musicale, apprentissage de l'instrument et pratique collective – vocale et/ou instrumentale), ou simplement participer à une activité d'éveil ou de pratique collective (Atelier de Percussions du Monde, Chorale, Atelier de Musiques Actuelles…).

Depuis sa création, le Conservatoire a mis la pratique collective de la musique au cœur de son projet d'établissement. La musique « vivante » y tient donc une place importante.

89 concerts et animations diverses ont été réalisés à Persan mais aussi dans les communes voisines, dans le Val d'Oise et en Ile de France aussi bien par les élèves du Conservatoire que par les professeurs ou des musiciens professionnels invités. Ces actions de diffusion sont le fruit d'un partenariat privilégié avec l'Union Musicale de Persan, association qui gère un parc

instrumental mis à disposition du Conservatoire ou loué aux élèves, et qui mène diverses actions culturelles (projets dans le cadre du Contrat de Ville, de Chantécole, d'échanges culturels…).

L'année 2014 a été marquée notamment par :

- Le succès grandissant des « Concerts-sandwich » à destination des salariés et retraités (120 auditeurs en moyenne un midi en semaine)
- La poursuite des concerts « Famille », le mardi à 20h, une fois par trimestre
- la fête du conservatoire sur le thème « la Lune »
- Journée consacrée à un compositeur : « George Gershwin »
- « Chœurs et Orchestre sur les musiques de Gershwin » avec la participation de l'orchestre d'harmonie, du chœur d'adultes du CRC à l'invitation de la chorale des Chœurs des Pays de France
- « Coulisses dans les étoiles » - Rencontre internationale de trombones
- la 9ème édition de « Musique à l'encre fraîche - la classe de composition d'Antony Girard. Une rencontre des élèves du Conservatoire de Persan avec la création et les jeunes compositeurs
- La « Discothèque amoureuse » des professeurs du Conservatoire
- Les « Avis aux amateurs » des orchestres et chœurs du Conservatoire
- Les Impromptus – concerts d'élèves
- Fête de la musique « Les musiques de la Belle Epoque ». Lancement du projet « Commémoration de la grande guerre »
- En ouverture de la saison en octobre 2014, concert donné par la fanfare « Omega », musique klezmer décalé
- Du 9 au 13 décembre : semaine « Musique baroque en Allemagne et en France »

En 2014, Le Conservatoire Municipal de Musique a poursuivi une politique très active de sensibilisation à la musique et de partenariat avec :

- l'Education Nationale :
    - Eveil à la Musique en maternelle (3h/hebdomadaire)

- Projet « Chant choral et Education Musicale en ZEP » avec le cycle III de l'Ecole Paul Eluard I, le cycle 2 de l'Ecole Elémentaire Paul Eluard 2 et le Collège Georges Brassens de Persan (18h/hebdomadaire). Réalisations finales et participation à des projets du Conservatoire. Mixité des publics.
- Projet « Chantécole » sur quatre groupes scolaires primaires et maternelles de Persan (Jean Jaurès, Paul Eluard 1 et 2, Emilie Carles) et de Beaumont sur Oise (Paul Fort, Pauline Kergomard et Louis Roussel) – plus de mille élèves concernés.
- Orchestre à l'école «Vents» à l'Ecole Emilie Carles.

- La crèche, le C.L.M / C.L.P. et la structure « Passerelle ».

- D'autres écoles de musique (CRR de Cergy-Pontoise, CRD d'Argenteuil, CRC d'Ermont…).

- Avec les institutions musicales ou d'éducation départementales et régionales :
  - L'ADIAM Val d'Oise : Orchestre d'Harmonie du Val d'Oise
  - L'ARIAM Ile de France (« Musique à l'encre fraîche »)

Instruments enseignés

• les cordes frottées : Violon, Violon alto, Violoncelle, Contrebasse

• les cordes pincées : Mandoline, Guitare, Guitare électrique

• les bois : Flûte à bec, Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Saxophone

• les cuivres : Trompette, Cor d'harmonie, Trombone, Tuba

• les percussions : Batterie, Percussions (xylophone, timbales, etc.), Percussions traditionnelles (djembé, etc.)

Tarifs préférentiels pour les habitants de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

Depuis la rentrée 2005/2006, les habitants de la Communauté de Communes bénéficient des tarifs réservés jusqu'alors aux seuls habitants de Persan.

Secrétariat du Conservatoire

Le Conservatoire – Maison des Musiques

Place de l'Hôtel de Ville

95340 Persan

Tél. : 01 39 37 46 86

Email : crc-secretariat@ville-persan.fr

Site : www.ville-persan.fr

Horaires d'ouverture :

- Mardi : 13h - 21h30
- Mercredi : 9h - 21h30
- Jeudi : 13h - 22h
- Vendredi : 13h - 21h30
- Samedi : 8h30 - 18h30
- **Fermé le dimanche et le lundi, fermeture annuelle au mois d'août**

c. Cinéma « Le Palace »

En 2014, comme chaque année, le Cinéma le Palace, situé à Beaumont-sur-Oise, a bénéficié d'un fond de concours versé par la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise pour un montant de 30 000 €.

Le Palace est ouvert à tout public et accueille également les scolaires, les groupes à la demande (Centres de loisirs, entreprises…), et pour améliorer les recettes, loue sa salle.

En 2014, le Cinéma Beaumont Palace a enregistré 21 918 entrées.

Tarifs préférentiels pour les habitants de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

Le cinéma Beaumont-Palace propose les Tickets Fidélité sous forme de carnet de 10 billets + 1 gratuit, au tarif préférentiel de 50€ pour les habitants de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise, au lieu de 60€.

Tarif normal : 6€ (7€ hors CCHVO)

Tarif réduit : 5 € (6€ hors CCHVO)

Le Palace accepte également les chèques vacances et depuis fin 2014 les Chèques cinéma Universels (association Entraide du cinéma et des spectacles), les Ciné-Chèques (Société SDV-Ciné-chèque), la carte CEZAM.

Une étude sera menée en 2015 afin de mettre en place le paiement par Carte bleue.

Les séances

Le cinéma propose environ 12 séances tout public par semaine et un peu plus pendant les vacances scolaires ou en fonction des sorties et une séance le dimanche matin à 10H30 depuis la numérisation.

La programmation vise à satisfaire des publics différents. Les films sont également proposés en VO sous-titrées.

Les partenaires du Beaumont-Palace

Le Beaumont Palace participe à trois dispositifs nationaux : Ecole au Cinéma/Collège au Cinéma/Lycée au Cinéma
Le Palace travaille également avec le Comité départemental du Tourisme pour la projection d'un film.

Le cinéma est adhérent a l'association Ecrans VO et participe au Festival « Image par Image ». Il organise à cette occasion deux ciné-goûters et projette 5 ou 6 films d'animation pendant la période du festival.

Depuis 2014, un dispositif de cinéma intergénérationnel est mis en place avec une intervenante extérieure. Il s'agit de plusieurs séances préparées en amont par les résidents d'une maison de retraite avec une classe d'école primaire.

Le Beaumont Palace propose également des séances à la demande (centre de loisirs, comités d'entreprises, associations diverses). Il s'agit quelquefois de films à but pédagogique tels que ceux proposés par le comité local d'ATTAC, pour lesquels un débat est organisé avec un intervenant après la projection du film.
Le Beaumont-Palace organise des séances de théâtre pour les enfants.

Ce cinéma participe chaque année au festival du film d'animation, organisé depuis dix ans par le Conseil Départemental du Val d'Oise (Ecrans VO). Dans ce cadre, le cinéma organise des séances « Ciné-goûter » pour les centres aérés et les particuliers ainsi que des séances pour les écoles pendant le temps scolaire.

	Nombre de films projetés	Nombre de séances	Nombre d'entrées
TOUT PUBLIC	139	608	16 359
	Nombre de Films projetés	Nombre de classes	Nombre de Spectateurs
ECOLE AU CINEMA	4	48	2 591
COLLEGE AU CINEMA	5	13	711
LYCEE AU CINEMA		2	150
SEANCES A LA DEMANDE (centre de loisirs, entreprises,etc…)	17	20	1 794
TOTAL	**165**	**691**	**21 605**
	Nombre	Recettes	
LOCATION SALLE	18	11 700€	

Enfin, le Beaumont-Palace met sa salle à disposition des associations de théâtre, de musique ou de danse pour leur permettre de donner leurs représentations de fin d'année.

d. La 2° Randonnée des Véhicules Anciens

Crée et organisée en 2013 par monsieur Laurent CASANAVE, Maire adjoint de Nointel, cette randonnée au départ du Château de Nointel a réuni 79 voitures et 10 motos qui se sont rendues en cortège de commune en commune à la rencontre du public.

Dans l'esprit des Foulées du haut Val d'Oise, il s'agit d'une manifestation conviviale, d'une exposition temporaire de voitures de collection qui symboliquement, illustre l'union entre les 8 communes repris dans la devise de la Communauté de communes « Unis pour aller plus loin ».

Cette manifestation lourde à organiser mais peu coûteuse a rencontré un vif succès auprès des participants et surtout du public qui en redemande.

Pour cette deuxième édition, le parcours différent chaque année a mis à l'honneur le patrimoine bâti des 8 communes traversées. Chaque étape a été prétexte à une animation culturelle : 3 prestations musicales, une performance de Hip Hop, une exposition, un film historique. La remise des prix et un repas convivial servi dans le magnifique cadre verdoyant nointellois ont clôturé cette journée malheureusement marquée par le mauvais temps et par un accident blessant un motard mais n'engageant la responsabilité ni de la victime ni de l'organisateur.

La CCHVO a apporté son soutien financier et son aide logistique.

OBJECTIFS 2015 : *RECONDUIRE LES FONDS DE CONCOURS ET LA RANDONNEE SUR UNE THEMATIQUE DYNAMIQUE*

10. Le sport

a. Foulées du Haut Val d'Oise

La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise organise les Foulées du Haut Val d'Oise. Le symbole de cette manifestation est de relier six villes sur 10,650 km. Cette course pédestre est la plus importante manifestation sportive intercommunale. Elle connaît un réel succès puisque, chaque année, elle prend de plus en plus d'ampleur au niveau des coureurs et du public. Elle est inscrite au challenge départemental pour donner une meilleure visibilité à cette course et inviter des sportifs de tout le val d'Oise à venir courir sur notre territoire. Comme le dit notre devise « Unis pour aller plus loin », il est toujours judicieux de conjuguer nos énergies dans le but d'offrir à nos populations un service public de meilleure qualité.

Recettes 2014		***Pour rappel : 2013***
Inscriptions	*1 564.00 €*	**1 192.00 €**
Partenariats	*300.00 €*	**300.00€**
Total	*1 864.00 €*	**1 492.00 €**

Dépenses 2014		**Pour rappel : 2013**
Communication	663.10	**1227.92 €**
Petit Matériel	25.80	**€**

Sécurité	1000.00	**760.00 €**
Ravitaillements	541.67	**247.58€**
Chronométrage de la course	0	**1320.00 €**
Récompenses	428.28	**543.96 €**
Total	**=2658.85**	**4099.46 €**

Cette manifestation a été possible grâce au concours de bénévoles, toujours aussi nombreux chaque année, et à qui la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise témoigne une grande reconnaissance.
La Collectivité remercie également les services de sécurité : les services de police municipale, la Croix-Rouge L'ABSAC (d'Assistance Cibie) et L'Escorte Motocycliste ainsi que ses précieux partenaires : PHM Conseil, Kaufman, STPE, ERDF,DAVRIL , AEHVO, BEAUMONT FLEURS, SCAPNOR, KEOLIS et le Conseil Départemental qui ont permis d'optimiser la sécurité et d'offrir de belles récompenses à tous les coureurs.

En 2014, un questionnaire de satisfaction a été distribué aux participants à l'issue de la course. 55% d'entre eux y ont répondu. L'analyse de cette enquête montre que :

- ✓ 98% ont été satisfaits ou très satisfaits de l'accueil et de l'organisation du départ
- ✓ 97% ont été satisfaits ou très satisfaits de l'arrivée
- ✓ 97% ont été satisfaits ou très satisfaits de l'ambiance
- ✓ 98% ont été satisfaits ou très satisfaits du dispositif de sécurité

Ce questionnaire a également permis de recenser les recommandations des athlètes en vue d'améliorer l'édition 2015.

b. Gymnase Diagana

Le gymnase S. Diagana est un équipement recevant du public de catégorie 4.

Le gymnase S. Diagana, situé à Beaumont-sur-Oise, est géré par la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise depuis 2006, et non plus par la commune sur laquelle il est bâti.

Cette gestion implique l'encadrement du gardien du gymnase, la gestion de la mise à disposition de cet équipement à l'Education Nationale et aux associations sportives du territoire, le financement et l'organisation de l'entretien des espaces intérieurs et extérieurs du gymnase ainsi que la mise en sécurité du bâtiment et de ses usagers.

En 2014, la Communauté de Communes a perçu 4 454,06€ pour la gestion et l'entretien du gymnase Diagana. Cette somme correspond au montant de la subvention perçue par la Communauté de Communes, dans le cadre de la convention tripartite entre le Conseil Régional, l'Education Nationale et la CCHVO signée en 2007, en contrepartie de la mise à disposition du gymnase au lycée Evariste Galois.

Les principales dépenses

Dépenses de Fonctionnement du Gymnase	2013	2014
EDF	10 060.71 €	7516.75€
GDF	6 186.58 €	4820.36€
Eau	543.22 €	760.52€
Télécommunications	760.63 €	1430.11€
Entretien Des Installations	4 458.96 €	2912.82€
Vérification Des Installations	941.73 €	2953.89€
Vêtements de travail	52.01 €	269.06€
Pharmacie	55.43 €	42.20€
Produits d'entretien	548.57 €	794.68€
Clefs pour associations		399.00€
TOTAL	**23 607.84€**	**21 899.39€**

Dépenses d'investissement	2013	2014
Remboursement emprunt	**2 837.56 €**	**1164.78€**

Mise à disposition :

Le gymnase S. Diagana est mis à disposition de :

- L'Education Nationale : les professeurs d'éducation physique et sportive du lycée E. Galois dispensent leurs cours aux lycéens tous les jours de l'année scolaire

- Les Associations : des associations sportives peuvent utiliser le gymnase S. Diagana tout au long de l'année scolaire, en soirée et en dehors des vacances, à titre gracieux
- De partenaires, le week-end, dans le cadre de l'organisation de rencontres ou de compétitions sportives

La mise à disposition du gymnase est formalisée par signature d'une convention.

Planning d'occupation du gymnase S. Diagana pour l'année 2013/2014 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Education Nationale	8h30 – 12h30 13h30 – 17h30	8h30 – 12h30 13h30 – 17h30	8h30 – 12h30	8h30 – 12h30 13h30 – 17h30	8h30 – 12h30 13h30 – 17h30
UNSS	17h30 – 19h30	17h30 – 19h30	17h30 – 19h30	17h30 – 19h30	17h30 – 19h30
Associations			Tennis Club 19h45 – 21h45	Modélisme 19h45 – 21h45	Tai-chi-chuan 19h30 – 21h45

Sécurité :

Les contrôles de sécurité réglementaires sont effectués annuellement par des experts qui vérifient :

- Les installations électriques
- Les buts sportifs
- Les installations de gaz combustibles
- Les moyens de secours et les équipements concourant à la sécurité incendie
- Les extincteurs

En 2014, ces vérifications et mises aux normes représentent un budget global de 2953.89 €.

c. Piscine Intercommunale

Construite en 1976, la piscine était principalement destinée à l'apprentissage de la natation, mais aussi aux activités de loisirs. Elle dispose de deux bassins et d'une pataugeoire ainsi que d'un magnifique solarium en bordure de l'Oise. Elle a également la particularité d'accueillir des publics diversifiés et des publics fragilisés. Une équipe professionnelle assure le bon fonctionnement et la sécurité de l'établissement.

Les activités proposées en 2013 ont été mises en place cette année comme l'organisation des soirées familles, la possibilité de fêter son anniversaire à la piscine.

En 2014, il a été voté un budget de 1 109 326.43 € en section dépenses. Les activités proposées (aquagym, aquabike, Bébés nageurs…..) ont générées une recette de 273 358.94 €.

L'établissement est fréquenté par différents publics :

- Les scolaires (écoles et collèges) : 27 606 élèves
- Le Public : 84 497 entrées
- Les Activités aquagym, aquabike et Bébés Nageurs : 1 020 adhérents
- Le Caneton Club : 714 licenciés.
- Le Subaqua Club : 82 licenciés.
- Le Club de Triathlon de Beaumont : 56 licenciés.
- Les Sapeurs-Pompiers (brigades de Beaumont et de Persan)

Les Horaires :

PÉRIODE SCOLAIRE			PÉRIODE VACANCES D'ÉTÉ		PÉRIODE VACANCES SCOLAIRES	
	MATIN	APRÈS MIDI	MATIN	APRÈS MIDI	MATIN	APRÈS MIDI
LUNDI	11:45 – 13:45	17:00 – 20:00	12:00 – 20:00		09:30 – 20:00	
MARDI	12:00 – 13:45	17:00 – 20:00	09:30 – 20:00		09:30 – 20:00	
MERCREDI	09:30 – 12:00	14:00 – 20:00	09:30 – 20:00		09:30 – 20:00	
JEUDI	12:00 – 13:45	-	09:30 – 20:00		09:30 – 21:00	
VENDREDI	12:00 – 13:45	17:00 – 21:00	09:30 – 21:00		09:30 – 12:00	
SAMEDI	09:30 – 12:00	14:00 – 18:00	09:30 – 19:30		09 :30- 12h00	
DIMANCHE	09:30 – 12:00		09:30 – 19:30		14 :00-18 :00	
			09:00 – 13:00		09:00 – 13:00	

Les scolaires (écoles et collèges): Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h45 à 16h30

- **Le Caneton Club :** Du lundi au vendredi de 17h à 22h (les mercredis et samedis de 12h à 14h)
- **Le Subaqua Club :** Les mardis de 20h30 à 22h
- **Le Club de Triathlon de Beaumont** : Les lundis et jeudis de 20h à 22h et les samedis de 13h à 14h
- **Les Sapeurs-Pompiers :** (brigades de Beaumont et de Persan). Les mercredis de 9h30 à 10h30

Les principales dépenses

Les principales dépenses de la Piscine Intercommunale :	2014
Matériel informatique	2 208.58€
Mobilier	129.99€
Autres immobilisations	13 850.04€
Matériel roulant et autres biens mobiliers	4 795.34€
Fournitures administratives et imprimés	582.51€
Produits d'entretien, petit équipement et autres fournitures	19 020.20€
Remboursement de frais à la CCHVO	701 805.18€
Locations mobilières et contrats de prestations de services	6 956.15€
Maintenance, bâtiment et taxes foncières	16 865.23€
Analyse de l'eau	2 397.36€
Transports collectifs	46 764.81€
Vêtements de travail	1 705.49€
Frais de télécommunications	3 323.56€
Eau-EDF-GDF-Carburant	182 559.84€

Assurances (bâtiment + un véhicule)	5 104.84€

Budget 2014	Dépenses réalisées	Recettes réalisées
Investissement	16 188.61 €	91 379.25 €
Fonctionnement	1 020 925.28 €	1 093 346.19 €
TOTAL	**1 037 113.89 €**	**1 184 725.44 €**

OBJECTIFS : 2015

- Etendre la mise à disposition du gymnase aux clubs sportifs
- Harmoniser les horaires de la piscine : Périodes scolaires, petites vacances scolaires, vacances d'été
- Revoir les plages horaires de la piscine pour mieux répondre à la demande du public
- Développer les projets d'animations de la piscine : Aquabike, aquagym, sauvetage sportif, water-polo, soirée spéciale famille, anniversaires

11. La communication

a. La Lettre du Haut Val d'Oise

Le bulletin intercommunal est édité à hauteur de 13 800 exemplaires et distribué dans les boîtes aux lettres des haut-val-d'Oisiens grâce à des vacataires et des élus volontaires.
La volonté est d'informer nos administrés des projets et des événements intercommunaux.
La Lettre du Haut Val d'Oise concourt, en effet, à la création d'une identité haut-val-d'oisienne.
En 2014, suite aux élections, la Lettre du Haut Val d'Oise n'a pu être éditée qu'une seule fois, en juillet.

Comme depuis quatre ans, elle est produite sur papier recyclé dans le cadre de notre démarche éco responsable. Elle est aussi disponible au téléchargement depuis le site de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise www.cc-hautvaldoise.fr.
Toutefois, sa charte graphique, son format et son contenu accusant son âge, et bien que toujours lue (la lettre est réclamée en cas de retard de distribution), la Lettre apparait comme un support « daté » de communication. La charte graphique et la maquette ont été refaite en 2014, mais la nouvelle version a reçu un aceuil mitigé.

- S'appuyer sur le réseau des acteurs de la communication des 8 communes membres, créer des synergies pour faire émerger des interactions de communication entre l'ensemble des partenaires
- Ouvrir les supports de communication et encourager le sponsoring

b. Site Internet

En 2014, le site de la CCHVO continue d'être très fréquenté (nombre de connections élevé), sans qu'il soit possible d'identifier les informations parcourues.

Le site peu ergonomique, pas du tout évolutif et souffrant d'une structure rigide, archaïque ne facilitant pas son administration, a été complètement refondu et mis en service en septembre 2014.

Les contenus ont été mis à jour et enrichis, une nouvelle organisation donne dorénavant plus de réactivité dans la mise en ligne des informations.

Enfin la confusion qui régnait avec le site de la piscine complètement obsolète a cessé ; la CCHVO a fait le choix d'utiliser son site pour communiquer les informations pratiques concernant la piscine ainsi que le projet de nouvelle piscine intercommunale.

OBJECTIFS 2015

- Revoir la Lettre du Haut Val d'Oise et la faire évoluer vers un format magazine plus approprié aux besoins de communication autour des grands projets de la CCHVO (le Numérique, la nouvelle piscine, l'OPAH, le Contrat Local de Santé),
- Faire vivre le nouveau site par une mise en ligne des informations réactive,
- Enrichir les informations pratiques du site par des dossiers de présentation plus complets des grands projets de la CCHVO (le Numérique, la nouvelle piscine, l'OPAH, le Contrat Local de Santé),
- S'appuyer sur le réseau des acteurs de la communication des 8 communes membres, insérer du contenu et des liens pour relayer les informations communales et inversement,
- Favoriser l'émergence de formulaires en ligne et télé services dans le sens d'une simplification des démarches administratives.

Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

ADRESSE :

16, rue Nationale

95 260 Beaumont-sur-Oise

(1er étage) – accès des personnes à mobilité réduite par ascenseur

HORAIRES D'OUVERTURE :

du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

COORDONNEES :

Tél. : 01 39 37 59 70

Fax : 01 39 37 94 14

Contact : accueil@cchvo.com

Site Internet : www.cc-hautvaldoise.fr